

La Lettre

n°32

du président du Conseil général de Lot-et-Garonne

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Des choix responsables

Le 23 juin dernier, lors de la traditionnelle session de juin (Décision modificative n°1), l'Assemblée départementale a examiné de nombreux projets d'innovation et de développement pour notre territoire. Projets éducatifs et environnementaux, développement économique, agricole et touristique, actions de solidarité avec le schéma du handicap, équipements routiers et scolaires ont été au menu d'une assemblée qui se mobilise autour d'une action globale et fédératrice pour le Lot-et-Garonne.

La charte de l'Éducation à l'environnement pour un développement durable est un axe novateur initié et porté par notre équipe, résolument ancrée dans une démarche écologique. Sa mise en place a mobilisé plus d'une centaine de participants tels que les associations, les collectivités, les services de l'État, les entreprises... avec pour objectif majeur de renforcer le travail en commun pour plus d'efficacité.

Le Conseil général s'engage également dans le développement de l'attractivité touristique du Lot-et-Garonne. À ce titre, il a voté une aide exceptionnelle pour la modernisation du lac de Lougratte, l'un des sites les plus fréquentés dans le nord du département. Cette mesure permettra ainsi de maintenir l'ouverture de ce lieu au public. En effet, de nombreux lacs privés ou publics ont dû fermer ces dernières années car ils

n'étaient plus en capacité de respecter la législation en vigueur (problème de turbidité de l'eau).

Afin de dynamiser l'économie, le Département vient de lancer un appel à projet cluster, qui consiste dans le regroupement d'acteurs au sein d'une même filière. Cette action a pour objet de soutenir la structuration de certaines filières économiques d'avenir, identifiées comme pouvant assurer la pérennisation ou la création d'emplois de proximité.

Dernier volet structurant de cette session plénière : le schéma départemental en faveur des personnes handicapées 2011-2015. Issu d'un long travail de concertation avec les acteurs du secteur, il vise à améliorer, malgré la forte restriction des crédits de l'Assurance maladie, la réponse apportée aux usagers en adaptant notamment l'organisation et le fonctionnement actuels de la Maison des personnes handicapées.

Dans cet esprit de solidarité auquel l'exécutif est particulièrement attaché, je suis persuadé que la mobilisation de chacun d'entre nous confèrera au schéma toute son efficacité. Je souhaite ainsi que la mise en œuvre des orientations de ce document contribue à offrir aux personnes handicapées et à leur entourage, toutes les conditions pour mieux vivre en Lot-et-Garonne.

EDITO

Pierre Camani



© Thierry-Daniel Vital

2

LE POINT SUR

- 2^{es} Assises départementales de l'insertion
- APREVA

3

ZOOM SUR

- Salon international du bio et de l'agri-durable
- Plan départemental de l'habitat : bilan d'étape

EN BREF

- Organismes départementaux : les nouvelles présidences
- Les journées du grand âge et de l'autonomie 2011

TRAVAUX ROUTIERS

4

À NOTER

- L'Eldorado de Cancon
- Goupil : l'utilitaire qui monte

SOMMAIRE

Directeur de la publication :
Pierre Camani

Graphisme : D'clics

Impression : IGS - Agen

Photos : Xavier Chambelland (CG47)

ISSN : 1961-0025

LOT-ET-GARONNE
Conseil général



LE POINT SUR

2^{ES} ASSISES DÉPARTEMENTALES DE L'INSERTION

Une rencontre pour nourrir le Programme départemental d'insertion

Depuis 2003, le Conseil général est responsable du dispositif d'insertion au niveau départemental. Ainsi, tous les trois ans, il élabore le Programme départemental d'insertion (PDI) qui recense les besoins de la population, l'offre locale d'insertion et planifie les mesures à mettre en place. Pour ce faire, le Conseil général a instauré les Assises départementales de l'insertion, dont la première édition s'est tenue en 2008. En juin dernier, la deuxième édition ouverte à tous les partenaires institutionnels et associatifs a permis de dresser un bilan de l'actuel PDI et de lancer les pistes d'actions pour les années à venir.

Afin d'accompagner le mieux possible les personnes en difficulté, il est important de connaître précisément la situation de notre département. Le Lot-et-Garonne est en 16^e position des départements les plus pauvres de France, 16 % de sa population a un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Parmi les personnes les plus fragilisées, on peut citer les familles monoparentales (1 300 femmes isolées avec enfants) et les jeunes.

Si le Département a engagé des mesures importantes pour l'insertion de ces publics, il lui est impossible, seul, de relever tous les défis de l'insertion et de prendre en charge toutes les personnes en difficulté. Le domaine de la solidarité relève en effet des missions principales de l'État. Or, la mise en place du Revenu de solidarité active (RSA), dans l'urgence, a été très complexe à gérer. De plus, l'État s'est désengagé financièrement, en diminuant significativement les contrats aidés et en cessant, cette année, de financer le Fonds départemental d'insertion.

Il est donc essentiel que les collectivités locales unissent leurs efforts, dans une logique de mutualisation et de partage d'objectifs. Chef de file de cette initiative, le Département a d'ores et déjà mis en place un partenariat avec la Région pour l'accès des bénéficiaires du RSA aux actions de formation. Il convient désormais de décliner de tels partenariats avec les collectivités émergentes, telles que les communautés de communes et d'agglomération qui disposent notamment d'une connaissance plus précise de leurs bassins de population. Cette étape alimentera également l'élaboration du Pacte territorial d'insertion et du Programme départemental d'insertion 2011-2014.

Mobilisation de professionnels de l'insertion

En partant de ces postulats, la centaine de participants présents aux 2^{es} Assises départementales de l'insertion a débuté le travail avec des objectifs communs : accompagner le plus efficacement possible les bénéficiaires des minima sociaux et lutter contre toute



sorte d'exclusion. Pierre Camani a insisté sur l'importance du droit à la dignité de ces publics, souvent stigmatisés. Pierre Costes, vice-président de la Commission Action sociale, en charge de l'insertion, a quant à lui dénoncé les propos dangereux assimilant les actions publiques d'insertion à de l'assistanat. Les élus ont également salué l'engagement des travailleurs sociaux qui œuvrent au quotidien pour que chacun trouve sa place dans notre société.

En savoir + : le film « RSA, paroles de bénéficiaires », recensant des témoignages de personnes entrant ou sortant du dispositif RSA est accessible sur www.cg47.fr

APREVA

Le succès de l'insertion par l'activité économique

Favoriser la mobilité des personnes qui cherchent ou retrouvent un emploi est l'une des priorités d'Apreva (Association pour la réparation et l'entretien des véhicules automobiles). Pour atteindre cet objectif, elle a mis en place des services innovants : un garage d'insertion par l'activité économique et la location à tarif modéré de véhicules pour les bénéficiaires de minima sociaux. Basé à Aiguillon, Apreva bénéficie du soutien d'ERDF-GRDF qui lui cède gracieusement une centaine de véhicules chaque année. Restaurés par les salariés de l'association, 40% sont donnés par ERDF-GRDF à des associations caritatives et le reste est propriété d'Apreva. Afin de mener à bien cette activité, cinq emplois en insertion ont été créés. Carla Bozzi, présidente de la structure, souhaite développer cette prestation. Huit points relais de location sont déjà installés et cinq nouveaux emplois devraient être ouverts prochainement.

Au-delà de l'aide de fonctionnement versée à l'association, le Conseil général a soutenu ces projets, qui reposent sur

une véritable mutualisation et répondent à un enjeu de cohésion sociale. Ainsi, le Département finance quatre postes d'insertion (Contrats d'accompagnement dans l'emploi), l'accompagnement socioprofessionnel des publics en difficulté à hauteur de 2€ par heure travaillée et la prise en charge partielle de la location des véhicules à des bénéficiaires du RSA. Au total, ce sont plus de 55 000€ d'aides départementales qui ont été versées à Apreva, dont les actions répondent pleinement aux orientations définies dans le Programme départemental d'insertion.



■ ZOOM SUR

AGRICULTURE

Siad - Salon international du bio et de l'agri-durable / retour sur expérience

La deuxième édition du Siad, qui s'est tenue au Parc des expositions d'Agen les 29 et 30 juin, a confirmé le bien-fondé de l'existence d'une foire du vert, du durable et de l'innovant en Lot-et-Garonne. Institutionnels et professionnels ont pu s'y retrouver afin d'échanger autour de problématiques actuelles.

Afin de répondre aux attentes du monde professionnel agricole, quatre thématiques majeures étaient clairement identifiées cette année au Siad. Il s'agit de « l'agronomie » (fertilisation), des « outils sociétaux » (politiques publiques), de « la commercialisation » (traçage sanitaire des produits, marketing,...) et de « l'énergie » (biomasse, photovoltaïque...). L'occasion a donc été donnée à l'ensemble des professionnels de découvrir des nouveaux produits et techniques. Ils ont également pu s'informer grâce à la mise en place d'un programme d'ateliers et de conférences, animés notamment par des scientifiques.



Par ailleurs, des représentants de plusieurs pays (Mexique, Jordanie, Italie...) sont venus témoigner de leurs actions et trouver en Lot-et-Garonne des savoir-faire à travers des visites d'exploitations, de centres de recherche et d'entreprises de l'agroalimentaire.

Un plus large public s'est aussi rendu sur le salon. Il a pu y déguster des « eaux de jus de fruit » au design travaillé, flâner devant les stands du « salon du livre et de la ruralité » ou encore suivre une conférence sur la restauration collective.

Face à la richesse des interventions réalisées et au succès en termes de fréquentation, des vidéos seront livrées chaque mois sur le site www.salonagriculture-durable.org, en attendant juin 2012, pour un troisième rendez-vous.

Le Conseil général est partenaire de l'événement. Retrouvez sur www.cg47.fr la retranscription de l'intervention de Pierre Camani, président du Conseil général, sur le plateau TV du Siad.

PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

Bilan d'étape

Le Lot-et-Garonne est le premier département aquitain à élaborer son PDH. Etabli conjointement avec l'État, ce PDH devrait être voté et mis en application au premier trimestre 2012 pour les 6 ans à venir.

Le PDH vise à établir un diagnostic partagé des besoins en matière de logement et d'habitat et à définir des orientations communes à l'ensemble des opérateurs du domaine.

Dans un premier temps, un constat de la situation a été établi, grâce à l'audition d'une quarantaine de professionnels du logement et à la mise en place d'un questionnaire grand public.

Dans un deuxième temps, ce diagnostic a été présenté aux acteurs locaux (communautés de communes, acteurs de l'immobilier, opérateurs de logement social), lors de 3 ateliers territoriaux qui se sont tenus les 12 et 13 juillet

derniers sur Agen, Villeneuve-sur-Lot et Marmande. Cette démarche a permis d'enrichir le diagnostic initial. Parmi les actions prioritaires à mettre en œuvre, le futur PDH s'attachera à répondre aux difficultés de la précarité des ménages, des enjeux de remise en état des parcs public et privé, ou encore de l'étalement urbain. D'autres thématiques telles que l'accession sociale à la propriété et le logement des jeunes et des seniors devraient également être traitées.

Retrouvez prochainement sur www.cg47.fr les premiers éléments du diagnostic départemental issus des trois ateliers territoriaux.

Organismes départementaux : les nouvelles présidences

Jacques Bilit à été élu à la tête du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (Smeag). Christian Bataille est élu président du Comité départemental du tourisme (CDT). Pierre-Jean Fougeyrollas est le nouveau président du Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), Jean-Louis Matéos est désormais président du Syndicat mixte pour l'aérodrome départemental (Smad). Catherine Pitous a été élue présidente de l'Association départementale d'information sur le logement (Adil) et du Pact 47, qui lutte contre le logement insalubre. Christian Dézalos occupe la présidence de la Société d'économie mixte départementale (Sem 47).

Les journées du grand âge et de l'autonomie 2011

Les 7 et 8 octobre 2011 se tiendra la troisième édition des JGA - Journées du grand âge et de l'autonomie, au Parc des expositions d'Agen. Entrée libre, ateliers sportifs, conférences, grand thé dansant...

Nérac et Calignac

Jusqu'au 4 novembre, D 656 : aménagement de la D 656. Déviation par les D 930 et 119 et alternat par feux. Travaux : Malet. Estimation : 1 M€.

Bazens

Jusqu'au 29 juillet, D 118 : assainissement du bourg et réseaux AEP. Route barrée. Déviation : D 205 et 231. Travaux : Cousin-Pradère.

Seyches

Jusqu'au 7 août, D 933 et 228 : aménagement urbain. Alternat. Travaux : Mallet.

Monflanquin

Jusqu'au 15 août, D 124 : aménagement de l'accès du collège. Alternat. Travaux : Eurovia. Estimation : 800 000 €.

Saint-Nicolas-de-la-Balermie et Caudecoste

Jusqu'au 1^{er} septembre, D 114 : renforcement-calibrage. Travaux : Screg SO. Estimation : 586 586 €.

Samazan et Sainte-Marthe

Jusqu'au 4 septembre, D 289 : réfection du pont sur l'Avance. Route barrée. Déviation : D 933 et 6. Travaux : BTPS/Eurovia. Estimation : 371 000 €.

Sauveterre-Saint-Denis

Jusqu'au 9 septembre, D 308 (traverse du bourg) : assainissement et eau potable. MO : Syndicat Sud Agen. Alternat si besoin. Travaux : ESBTP - Sogea.

Sainte-Livrade-sur-Lot

Jusqu'au 14 septembre, D 911 L : création d'une voie verte. Alternat éventuel. Travaux : Eurovia. Estimation : 659 895,39 €.

■ À NOTER

L'Eldorado de Cancon

Bouquet final de la Semaine de la Noisette, les habitants de Cancon et les curieux de passage ont pu assister à un heureux événement au cœur du village : la naissance du magasin Koki La Boutique - et de son site marchand en ligne.

La coopérative Unicoque, qui commercialise les noisettes sous la marque « Koki », et qui représente plus de 95 % de la production française, travaille actuellement à un très fort développement de sa production, notamment grâce au doublement de la superficie de production annoncé à l'horizon 2015.



Goupil : l'utilitaire qui monte

Pierre Camani, président du Conseil général, et Jérôme Cahuzac, député-maire de Villeneuve-sur-Lot, se sont récemment rendus sur le site de l'usine de fabrication Goupil, basée à Bourran. Les élus lot-et-garonnais ont doublement salué ses responsables, pour le caractère novateur de la société en termes d'industrie automobile électrique, et pour la croissance exemplaire de ce fleuron économique local. Goupil affiche depuis 2005 une augmentation de 40% par an de son CA. Les effectifs eux aussi sont en constante progression : ils atteignent 109 personnes cette année.



MAJORITÉ

Le nouveau schéma départemental en faveur des personnes handicapées pour la période 2011-2015 a été adopté par les Conseillers généraux lors de la décision modificative du 23 juin 2011.

Fruit de la concertation avec l'ensemble des acteurs œuvrant pour la prise en charge du handicap (associations, établissements et État), ce schéma définit quatre objectifs principaux à réaliser d'ici 2015 :

- mieux accueillir, informer et orienter ;
- améliorer l'accompagnement du parcours ;
- adapter les réponses proposées ;
- territorialiser et coordonner l'action.

Après avoir répondu aux besoins en matière de places en établissements et d'accueil familial, le Conseil général propose à travers ce schéma de développer la coordination entre les différentes structures et d'améliorer la réponse à l'usager.

La mise en place, au sein de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), de nouveaux outils informatiques (guide d'évaluation, gestion des listes d'attente) traduira notre souci constant d'apporter aux usagers une réponse à la fois adaptée et rapide.

En défendant pour 2011 un budget de 42 millions d'euros, soit 23% du budget du Conseil général, les conseillers généraux de la Majorité départementale réaffirment que pour eux, la prise en charge du handicap n'est pas une contrainte mais un véritable choix de société.

Groupe de la Majorité départementale

OPPOSITION

La refonte de la carte intercommunale conduit nécessairement les élus locaux à repenser l'aménagement de leurs territoires. L'autonomie totale de nos communes appartient désormais au passé et l'on peut considérer que seules la mutualisation des moyens et la rationalisation territoriale pourront garantir l'avenir de nos collectivités.

Pour autant, les communes rurales s'interrogent sur la place qu'elles pourront tenir dans cette nouvelle organisation. Elles craignent légitimement d'y perdre un peu de leur âme et beaucoup de leurs espoirs. Elles finissent même parfois par douter de leur raison d'exister, alors qu'elles incarnent, plus que tout autre, l'esprit de la République française.

Le 30 juin dernier, le Président de la République a réaffirmé aux élus lot-et-garonnais sa volonté de défendre la ruralité dans toutes ses composantes et de poursuivre les réformes qui prépareront notre territoire aux défis du XXI^e siècle.

Il a par ailleurs souligné que la clause de compétence générale serait maintenue aux communes, faisant définitivement de la mairie la pierre angulaire de la construction territoriale française.

Citant Jean Jaurès, il a rappelé que « *c'est en allant vers la mer que le fleuve reste fidèle à sa source* ». Ainsi, c'est en s'inscrivant résolument dans la modernité que notre département préservera son identité rurale.

Groupe d'opposition *L'Avenir Ensemble*

Tél : 05 53 98 52 00 - Fax : 05 53 98 52 09